



Évaluation du patrimoine urbain

# ARRONDISSEMENT

de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles —  
Montréal-Est

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine  
Direction du développement urbain  
Division du patrimoine et de la toponymie

**Évaluation du patrimoine urbain**

# ARRONDISSEMENT

**de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles —  
Montréal-Est**

Montréal 

## **Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine**

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

### **Remerciements**

Rendus cartographiques :

Division des politiques et du Plan d'urbanisme

Révision linguistique :

Sylvie Poulin

Conception graphique et mise en page :

Marie Violaine Lamarche

Photographies :

Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fauteux,

Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Archives nationales du Québec

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/patrimoine](http://ville.montreal.qc.ca/patrimoine)

ISBN 2-7647-0454-2

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

**Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine**  
**Direction du développement urbain**  
**Division du patrimoine et de la toponymie**

## **TABLE DES MATIÈRES**

### ARRONDISSEMENT

de Rivière-des-Prairies-Point-aux-Trembles-Montréal-Est

---



|    |            |   |
|----|------------|---|
| 7  |            | <b>AVANT-PROPOS</b>   |
| 9  | <b>I.</b>  | <b>CADRE MÉTHODOLOGIQUE</b>   |
| 9  | <b>1.1</b> | <b>Introduction</b>   |
| 9  | <b>1.2</b> | <b>Le cadre bâti d'intérêt patrimonial</b>  |
| 9  | 1.2.1      | Approche, étapes et résultats   |
| 11 | 1.2.2      | Critères de sélection   |
| 14 | <b>1.3</b> | <b>Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial</b>  |
| 14 | <b>1.4</b> | <b>Le patrimoine archéologique</b>  |
| 14 | 1.4.1      | Le caractère spécifique de ce patrimoine  |
| 16 | 1.4.2      | La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation                        |
| 17 | 1.4.3      | L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme |
| 19 | <b>1.5</b> | <b>Nouvelles perspectives</b>   |
| 21 | <b>2.</b>  | <b>HISTORIQUE</b>   |
| 25 | <b>3.</b>  | <b>ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN</b>  |
| 25 | <b>3.1</b> | <b>Mise en situation</b>  |
| 25 | <b>3.2</b> | <b>Résultat de l'analyse</b>  |
| 25 | 3.2.1      | Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial   |
| 27 | 3.2.2      | Le cadre bâti d'intérêt patrimonial   |
| 27 | A          | Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle  |
| 31 | B          | Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante  |
| 33 | C          | Les ensembles urbains d'intérêt   |
| 34 | D          | Les ensembles industriels d'intérêt   |
| 35 | E          | Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle   |
| 36 | F          | Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante   |
|    |            | <i>Carte synthèse: Évaluation du patrimoine urbain</i>  |
| 39 | 3.2.3      | Le patrimoine archéologique   |
| 40 | A          | Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel   |
| 48 | B          | Les secteurs d'intérêt archéologique  |
| 48 | C          | Les sites archéologiques  |
| 50 | D          | Les biens culturels à statut  |
|    |            | <i>Carte synthèse: Le patrimoine archéologique</i>  |
| 53 | <b>4.</b>  | <b>RECOMMANDATIONS</b>  |
| 53 | <b>4.1</b> | <b>Générales à l'échelle de l'arrondissement</b>  |
| 54 | <b>4.2</b> | <b>Générales à l'échelle montréalaise</b>   |
| 55 | <b>4.3</b> | <b>Spécifiques à l'arrondissement</b>   |
| 57 |            | <b>BIBLIOGRAPHIE</b>  |



Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.



## I.1 Introduction

---

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l'empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l'approche et des critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

## I.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

---

### I.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan), et se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L'une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu'en tant qu'objets isolés. L'autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
  - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
  - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques :
  - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
  - consultation d'un expert en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.

- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

### I.2.2 Critères de sélection

#### LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants<sup>1</sup> :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit<sup>2</sup> :

- **Exceptionnels** : secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

- **Intéressants** : ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*<sup>3</sup>.

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

## LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants<sup>4</sup> :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

**Patrimoine moderne :** Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement<sup>5</sup> :

- aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
- aux progrès technologiques rapides ;
- aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

**Patrimoine industriel :** Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architec-

turale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants<sup>6</sup> :

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
- le procédé de production particulier ;
- le lien avec les voies de transport ;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit<sup>7</sup> :

- **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.



Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*<sup>8</sup>.

## NOTIONS NOUVELLES

**Les ensembles urbains d'intérêt:** Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes:

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

**Les ensembles industriels d'intérêt:** Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

8 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

### I.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

---

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVII<sup>e</sup> siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

### I.4 Le patrimoine archéologique

---

#### I.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est «... la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable».<sup>9</sup>

<sup>9</sup> Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique*, ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

## À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

#### **1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation**

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ*. Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

#### **1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme**

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

#### **LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS**

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : BfJf), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : BfJf-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

## LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

## LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges

archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et/ou hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens



- culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
- du contexte archéologique documenté à partir de l’Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L’analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d’élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C’est ainsi que l’on constate, sites archéologiques à l’appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s’établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l’eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d’implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l’occupation de l’île de Montréal jusqu’à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d’abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l’objet d’une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d’éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l’ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l’inspection visuelle. Les résultats de l’ensemble de ces étapes d’évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l’île de Montréal, l’orthophoto 2002,

afin de bien saisir toute la portée de l’urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l’île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s’agit aucunement d’une étude de potentiel archéologique « fine » de l’île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d’urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d’intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d’intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

## I.5 Nouvelles perspectives

---

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d’urbanisme nous permet d’atteindre plusieurs objectifs et d’ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d’avenir. Il permet entre autres :

- d’élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu’on retrouvait dans le Plan d’urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d’urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
- de contribuer à accroître l’intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d’en sensibiliser d’autres à l’importance de cet enjeu ;
- d’amorcer une exploration de nouvelles notions que l’on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
- de contribuer à l’identification d’enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine ;
- de développer une vision globale et partagée en vue d’une planification et d’une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.





# 2.

## HISTORIQUE

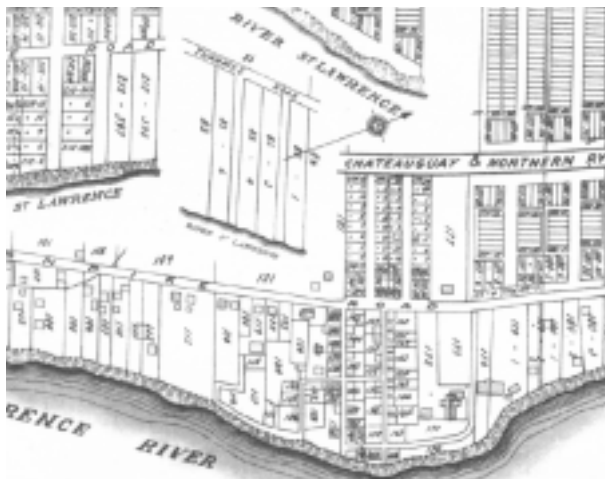
Cet arrondissement est constitué de trois anciennes municipalités annexées récemment à Montréal : Rivière-des-Prairies (1963), Pointe-aux-Trembles (1982) et Montréal-Est (2002). Il est situé à l'extrême est de l'île de Montréal et toutes ses composantes donnent sur les rives du fleuve ou de la rivière des Prairies. Ce territoire est occupé dès le XVII<sup>e</sup> siècle par les colons français, qui y défrichent les terres. Des forts sont érigés à Pointe-aux-Trembles et à la rivière des Prairies pour assurer la défense de la colonie contre les attaques iroquoises.

### Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies

Dès 1667, les colons s'installent sur les terres des côtes Saint-Jean et Sainte-Anne. Concédées par les seigneurs de l'île (les sulpiciens), ces terres font front sur le fleuve Saint-Laurent. En 1674, le fort de Pointe-aux-Trembles est érigé. Il fait partie d'un système défensif beaucoup plus vaste sur l'île de Montréal. Ce fort donne naissance au noyau villageois primitif, composé de l'église, du presbytère et du cimetière, créant ainsi l'un des premiers villages de l'île. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame mettent en place, près de l'église, une

première école pour l'instruction des enfants. La trame des rues constituée à cette époque subsiste toujours et demeure l'un des plus anciens vestiges historiques de Pointe-aux-Trembles. D'autre part, pour l'usage des colons, les sulpiciens font construire successivement deux moulins à farine mus par la force du vent, dont l'un a subsisté jusqu'à nos jours. Le premier est construit avant 1675. En 1718, il est tellement endommagé par les glaces ou les crues du printemps qu'il doit être abandonné. Cette même année, un second moulin est donc construit et c'est celui-là qui nous est resté.

En 1737, la première grande route terrestre est ouverte en Nouvelle-France. Cette route inter-régionale qui relie Montréal à Québec en traversant Pointe-aux-Trembles est considérée comme la réalisation matérielle la plus importante durant le Régime français. De sa construction jusqu'à aujourd'hui, cette route de transit, qui deviendra la rue Notre-Dame, est moult fois réparée. Son tracé subit ainsi de nombreuses modifications, entre autres en 1841 lorsqu'elle est emportée par l'une des inondations qui affectent régulièrement ce secteur. La traversée de la rivière, pour atteindre la rive nord du fleuve et continuer vers Québec, se fait grâce à des bacs jusqu'en 1938-1939.



PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, BNQ-M

Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

Datant du XVII<sup>e</sup> siècle et toujours en place, la trame de rues du premier village est à l'origine située à l'intérieur du fort de Pointe-aux-Trembles.



PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, BNQ-M

Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

En 1907, l'est de l'île de Montréal est encore très agricole, bien que les rives du Saint-Laurent soient prisées par les villégiateurs. Le développement urbain intense est encore à venir.

Le territoire de Pointe-aux-Trembles reste agricole jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, mais son village demeure un relais important sur la route de Québec. C'est ainsi que des hôtels et des auberges offrent leurs services aux voyageurs. Toutefois, l'arrivée de l'automobile dans les années 1920 lui fait perdre ce rôle d'étape routière, l'endroit étant situé trop près de Montréal.

Sur ce vaste territoire, plusieurs communautés religieuses enseignantes s'établissent au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à l'instar des soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Lieu de pèlerinage important, la Chapelle de la Réparation attire les foules. De plus, fait exceptionnel, l'Institut français évangélique, issu de la communauté protestante francophone, s'installe à Pointe-aux-Trembles.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Montréal est en pleine urbanisation alors qu'à Pointe-aux-Trembles le développement urbain n'avance qu'à petits pas, même si le secteur est desservi par un tramway depuis 1897. Pointe-aux-Trembles est incorporée en village en 1905, puis en ville en 1912, année où une soixantaine de maisons du noyau villageois sont détruites par un incendie. En 1918, le *Canadian Municipal Journal* vante les mérites d'un projet de logements ouvriers innovateur. Des maisons construites par la Société des logements ouvriers et entourées d'arbres et d'espaces gazonnés forment un ensemble alors nommé *garden community*. L'intérêt de ce projet est de permettre aux familles ouvrières d'accéder à la propriété en leur facilitant l'obtention d'un prêt hypothécaire. Ce serait le premier projet d'habitation sociale au Québec.

### **Montréal-Est**

En 1910, une partie du territoire de Pointe-aux-Trembles, soit l'équivalent de six terres agricoles, est détachée pour constituer Montréal-Est. Une requête en ce sens avait été présentée par la compagnie immobilière de Montréal-Est. La planification de la nouvelle ville suit le modèle de Maisonneuve, mais la Première Guerre mondiale vient orienter autrement la vocation prévue : la ville deviendra le lieu par excellence de l'industrie lourde. Des industries de raffinage et d'entreposage de pétrole y élisent domicile, offrant à la population de l'est de l'île des emplois stables. Ce sont les raffineries qui, depuis ce temps, donnent à Montréal-Est son paysage industriel particulier.



# 3.

## ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

### 3.1 Mise en situation

---

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est est aujourd'hui un territoire en pleine expansion urbaine. Il est passé en quelques décennies d'un territoire largement agricole et boisé à une banlieue en développement rapide.

Cette situation entraîne quelques constatations de circonstance. Premièrement, il est clair que les îlots urbains anciens sont des territoires très circonscrits. Deuxièmement, il est aussi évident que la majorité des bâtiments anciens sont des bâtiments de ferme ou de villégiature construits le long des chemins anciens, principalement la rue Notre-Dame et le boulevard Gouin Est, et que la densification urbaine les a intégrés au développement, supprimant en général autour d'eux le caractère champêtre, le dégagement et les vues.

### 3.2 Résultat de l'analyse

---

#### 3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Le premier chemin du Roy reliant Montréal à Trois-Rivières et à Québec passe sur le territoire de l'arrondissement. Son tracé diffère aujourd'hui de celui du chemin original, certaines parties ayant été emportées par le fleuve. Dans l'ensemble, on peut toutefois considérer qu'il est encore sensiblement le même. L'arrondissement compte aussi, dans sa partie nord, le boulevard Gouin, qui conserve son caractère champêtre et son parcours sinueux et étroit.

L'ancien chemin de la côte Saint-Léonard a disparu sous l'autoroute 40 tandis que les chemins de Pointe-aux-Trembles et de la rivière des Prairies se trouvent respectivement sous l'avenue Broadway et le boulevard de la Rivière-des-Prairies. On observe encore quelques bâtiments anciens le long de ces deux dernières voies.

Nous croyons donc important de signaler l'intérêt patrimonial des tracés suivants :

- le « Chemin du Roy » (la rue Notre-Dame), de la limite ouest du territoire résidentiel de Montréal-Est jusqu'à limite est de l'arrondissement;
- du côté de la rivière des Prairies, le boulevard Gouin, entre la limite de l'arrondissement de Montréal-Nord et la rue Sherbrooke;
- la trame des rues constituée au XVII<sup>e</sup> siècle dans le village de Pointe-aux-Trembles, qui subsiste toujours et qui demeure l'un des plus anciens vestiges historiques de la ville.





### 3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

Le cadre bâti de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est a déjà fait l'objet d'une analyse détaillée pour la préparation du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal adopté en 1992. La présente analyse vient se greffer sur les acquis quant à la connaissance et au cadre réglementaire.

#### A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

##### 11.E.1 LE SITE DU PATRIMOINE DU VIEUX-VILLAGE (RIVIÈRE-DES-PRAIRIES)

Bien délimité dans le territoire, en bordure du boulevard Gouin et de la rivière des Prairies, cet ensemble représente le cœur du village d'autrefois, entièrement rural jusqu'au tournant du siècle, puis peu à peu tourné vers la villégiature. Ce village est l'une des plus anciennes agglomérations de l'île de Montréal, bien que son développement, en marge des axes majeurs de transport, se soit fait à un rythme assez lent. Le village enveloppe le site de l'église et du presbytère, conçus par Victor Bourgeau, architecte réputé du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'est d'abord développé à l'ouest de la terre de l'église pour s'étirer vers l'est le long du boulevard Gouin, et enfin, dans un contexte de villégiature, sur la 69<sup>e</sup> Avenue. Le village compte plusieurs bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, les plus anciens présentant l'architecture rurale traditionnelle et les derniers, le style victorien. On notera la présence de dépendances qui complètent l'aspect villageois de l'ensemble.



11.E.1 Au cœur du village, l'église et le presbytère de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies. Crédits photographiques : MCCQ

### 11.E.2 LE SITE DE LA CHAPELLE DE LA RÉPARATION (POINTE-AUX-TREMBLES)

Composé de plusieurs bâtiments exceptionnels dans un site boisé et vaste, cet ensemble mérite une attention particulière. Ses bâtiments les plus importants sont la Chapelle de la Réparation (1921), la Scala Sancta (1904-1905), la salle Padre Pio (1960), le scolasticat des capucins (1928) et le magasin d'articles religieux. Notons que la Scala Sancta, conçue par l'architecte J.-A. Godin, est l'une des premières structures en béton armé en Amérique, et que la salle Padre Pio, œuvre de l'architecte André Blouin prévue à l'origine pour servir temporairement dans l'attente de la nouvelle basilique, est d'une esthétique toute monacale, basée sur l'usage simple des matériaux (ce caractère devrait être restauré).

La perspective donnant sur la chapelle dans l'axe du boulevard De La Rousselière ajoute à la force de la composition d'ensemble et à la structure urbaine du secteur.



11.E.2 Le Sanctuaire de la Réparation



11.E.2 Le scolasticat des capucins



11.E.3 Le cimetière Hawthorne-Dale

### 11.E.3 LE CIMETIÈRE HAWTHORNE-DALE (POINTE-AUX-TREMBLES)

Cet élément de paysage tout à fait extraordinaire marque une étape sur le long trajet de la rue Sherbrooke jusqu'à la pointe. Avec le site de la Chapelle de la Réparation, le boisé de l'Héritage et le site du cimetière, prolongé jusqu'au fleuve par le parc de la Pointe-aux-Prairies, ce secteur constitue une réserve naturelle d'envergure exceptionnelle. On y retrouve des espaces verts de grande qualité et des zones naturelles à protéger, le tout au cœur de la ville.





11.E.4 La résidence du 11949, rue Saint-Joseph, sur le tracé d'origine



11.E.4 La maison Charbonneau, 11931, rue Notre-Dame Est

#### 11.E.4 LE VILLAGE DE POINTE-AUX-TREMBLES

Le village de Pointe-aux-Trembles commence à se développer en 1669 avec la concession de terres par les sulpiciens à Jean Oury dit Lamarche. Le village est fortifié de pieux dès 1677 et les lots à l'intérieur des fortifications sont concédés la même année. Le début du XX<sup>e</sup> siècle a vu le village s'agrandir pour occuper les vingt premières avenues. Ouvertes entre 1912 et 1925, ces avenues délimitent aujourd'hui le village ancien, au centre duquel on retrouve un noyau institutionnel majeur constitué d'immeubles importants, dont l'église et le presbytère, l'académie Roussin (le collège des frères du Sacré-Cœur) et le couvent des soeurs de la Congrégation de Notre-Dame (1878). Le village loge aussi bon nombre de belles villas face à la rue Notre-Dame (et dos au fleuve), dignes représentantes d'une belle époque.

### 11.E.5 LA SOCIÉTÉ DES LOGEMENTS OUVRIERS (POINTE-AUX-TREMBLES)

Le secteur qui nous importe ici est constitué de quatre habitations unifamiliales nichées sur le flanc est de la 6<sup>e</sup> Avenue. Généralement bien conservées, elles démontrent la qualité de l'architecture originale et des matériaux. Les photos d'époque montrent aussi la qualité de l'aménagement urbain où s'intégraient ces immeubles.

La Société des logements ouvriers, fondée par Rosaire Prieur, conseiller municipal puis maire de Pointe-aux-Trembles, a vu le jour en 1917. À cette époque, le tramway de la Montreal Island Belt Line Railway Company dessert déjà Pointe-aux-Trembles et l'expansion industrielle attire une population de travailleurs. La ville manque de logements pour accueillir ces nouveaux résidents. Pour répondre à la situation, M. Prieur décide de créer une « cité-jardin modèle ». Il analyse alors diverses expériences en France et en Angleterre. La Société acquiert 340 lots entre la 4<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> Avenue, et une centaine de maisons de divers types seront construites. Ce projet constitue la première expérience de logement social au Québec grâce, particulièrement, au mode de financement par location-achat. Au total, environ 110 unités d'habitation seront érigées.



11.E. 5 Un cottage détaché situé au 544, 6<sup>e</sup> Avenue (Société des logements ouvriers)

### 11.E.6 L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Sur son vaste terrain traversé par le ruisseau De Montigny, dans un site exceptionnel, l'hôpital Rivière-des-Prairies se présente au bout d'une longue allée paysagée. Construit en 1948 selon un plan semblable à celui de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, il se développe avec un corps central et deux ailes symétriques.



11.E. 6 La magnifique allée menant à l'Hôpital Rivière-des-Prairies

## B. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

### 11.1.1 LE SECTEUR DE LA 64<sup>e</sup> AVENUE (POINTE-AUX-TREMBLES)

Délimité à l'est par le parc de la Pointe-aux-Prairies et à l'ouest par le parc Marcel-Léger, ce secteur commémore le Pointe-aux-Trembles rural et de villégiature. Structuré par des rues ouvertes entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve, il offre un accès intéressant au fleuve. On peut y voir une habitation rurale en pierre des champs, la maison Pierre-Beauchamp, au 10, 64<sup>e</sup> Avenue. En bordure et dans les environs de la rue Notre-Dame, on retrouve aussi des maisons de ferme construites vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple celle du 14826, rue Notre-Dame Est. Le cadre bâti des rues secondaires est principalement constitué d'habitations de villégiature.



11.1.1 La maison Pierre-Beauchamp

### 11.1.2 LE SECTEUR DE LA 60<sup>e</sup> AVENUE (POINTE-AUX-TREMBLES)

Ce secteur est délimité à l'est par le parc Marcel-Léger, créé pour héberger la maison Beaudry, un monument historique classé. Comme le précédent, il souligne l'époque rurale et le développement de villégiature. Il ne compte toutefois qu'une seule rue ouverte vers le fleuve, perpendiculaire à la rue Notre-Dame Est. On y retrouve une habitation rurale en pierre des champs (la maison Pascal-Beauchamp) au 14490, rue Notre-Dame Est. La maison Langlois, au 24, 58<sup>e</sup> Avenue, elle aussi en pierre des champs, est située juste à l'ouest de ce secteur. Des habitations résidentielles de tailles et de constructions variées complètent l'ensemble.



11.1.2 La maison Beauchamp

### 11.1.3 L'URBANISATION DU VILLAGE (POINTE-AUX-TREMBLES)

Entre la rue Notre-Dame Est et la voie ferrée qui dessert Pointe-aux-Trembles depuis 1897, la ville enveloppe bientôt son noyau originel d'un tissu urbain plus dense. En continuité avec le secteur situé au sud de la rue Notre-Dame Est, on retrouve des habitations de types et d'architecture variés, datant généralement du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle et essentielles à la structure urbaine du cœur villageois.



11.1.3 Le Collège Roussin

---

### 11.1.4 LE COLLÈGE MARIE-VICTORIN (RIVIÈRE-DES-PRAIRIES)

Le collège Marie-Victorin est un ensemble conçu sur le modèle du « campus ». Les constructions ont pour la plupart été érigées entre 1950 et 1970. La composition architecturale de facture moderne est soignée et les bâtiments sont bien conservés. Ces immeubles et l'ensemble qu'ils constituent devraient être analysés de façon plus élaborée afin d'en dégager les principaux points forts. Notons quelques éléments très intéressants : d'une part, il y a le pavillon principal avec sa composition axiale, ses éléments pavillonnaires aux formes fonctionnelles et ses matériaux sobres mais engageants, et d'autre part, la résidence sur la partie sud du site, qui est d'une expression moderne très raffinée.



11.1.4 Le centre d'hébergement sur le site du collège Marie-Victorin

---

## C. Les ensembles urbains d'intérêt

Nous avons retenu quatre secteurs du territoire au titre d'ensemble urbain d'intérêt.

### 11.U.1 LA SOCIÉTÉ DES LOGEMENTS OUVRIERS (POINTE-AUX-TREMBLES)

Ce secteur d'habitations qui était doté de logements jumelés et contigus contient la plus grande partie des constructions de la Société des logements ouvriers. Les photos d'époque montrent la qualité de l'aménagement urbain où s'intégraient ces immeubles.

La Société des logements ouvriers, fondée par Rosaire Prieur, conseiller municipal puis maire de Pointe-aux-Trembles, a vu le jour en 1917. À cette époque, le tramway de la Montreal Island Belt Line Railway Company dessert déjà Pointe-aux-Trembles et l'expansion industrielle attire une population de travailleurs. La ville manque de logements pour accueillir ces nouveaux résidents. Pour répondre à la demande, M. Prieur décide de créer une « cité-jardin modèle ». Il analyse alors diverses expériences en France et en Angleterre. La Société acquiert 340 lots entre la 4<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> Avenue. Une centaine de maisons de divers types seront construites.



11.U.1 Des duplex jumelés au 794-800, 6<sup>e</sup> Avenue

### 11.U.2 LES HABITATIONS DE LA « WARTIME HOUSING CORPORATION » (MONTRÉAL-EST)

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, Montréal-Est, ville industrielle très active, se retrouve avec un urgent besoin d'habitations pour loger ses ouvriers. Ce secteur est entièrement conçu selon les modèles standardisés de la Wartime Housing Corporation, avec plans de superficie assez réduite et parement de clin de bois.

### 11.U.3 LES HABITATIONS SAINT-GEORGES (POINTE-AUX-TREMBLE)

Ce secteur situé à l'est du boulevard du Tricentenaire est accessible par les 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> avenues. Regroupé autour d'espaces publics, doté de parcs et d'aires de jeux, cet ensemble urbain représente une vague importante de construction de logements sociaux et abordables. Conçu selon des concepts de salubrité, de qualité et de valeurs familiales, il a été construit en 1949 dans la foulée des projets de renouveau urbain tels que « Les Habitations Jeanne-Mance » et « Benny Farm ». L'ensemble s'est détérioré dans son aménagement mais offre un potentiel intéressant.



11.U.3 Les Habitations Saint-Georges, 25<sup>e</sup> Avenue, Pointe-aux-Trembles

#### 11.U.4 52<sup>e</sup> AVENUE ET BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE (POINTE-AUX-TREMBLES)

On retrouve dans ce secteur un ensemble homogène d'habitations de type bungalow de belle qualité, parées de pierre artificielle et de brique. Construit autour de 1955 sur plusieurs avenues à l'est du boulevard De La Rousselière, il offre un type d'habitation unifamiliale de qualité aux nouveaux résidents de la banlieue. Cet ensemble, basé sur quelques plans types, a su conserver ses caractéristiques originales, dont la superficie des terrains, la hauteur des bâtiments, la pente des toits et le matériau de parement. Le couvert végétal est venu agrémenter le tout. Les lots originaux, prévus selon une trame de 25 pieds commune à Montréal, ont été regroupés (1 1/2 ou 2) pour permettre cette nouvelle typologie d'immeubles.



11.U.4 51<sup>e</sup> Avenue, Pointe-aux-Trembles

### D. Les ensembles industriels d'intérêt

#### 11.N.1 LE SECTEUR PÉTROCHIMIQUE (MONTRÉAL-EST)

Montréal-Est avait prévu se développer comme une « cité-jardin modèle », sous l'impulsion de M. Joseph Versailles. La Première Guerre mondiale est venue bouleverser cet objectif et la ville s'est plutôt tournée vers l'accueil des grandes industries : les carrières et la cimenterie, l'industrie pétrochimique et l'industrie pétrolière. C'est ainsi que s'est constitué un centre pétrochimique de première importance dans l'arrondissement. Ces industries ont élaboré, dans le paysage de Montréal, d'énormes installations de laboratoires à ciel ouvert conçus par l'ingénierie québécoise et internationale et voués à des productions modernes. De vastes immeubles accompagnent ces installations, pour fournir les services à la production; en brique et fonctionnels quoique d'expression soignée, ils participent au caractère du paysage.



11.N.1 Le paysage industriel, Raffinerie Shell, Montréal-Est



## E. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

### LES ÉDIFICES DE CULTE

---

#### **10050, boulevard Gouin Est**

Église Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies

#### **3650, boulevard De La Rousselière**

Chapelle du Sanctuaire de la Réparation

#### **11, boulevard Saint-Jean-Baptiste**

Le presbytère Saint-Enfant-Jésus

### LES ÉDIFICES SCOLAIRES

---

#### **12090, rue Notre-Dame Est**

Congrégation de Notre-Dame  
(Couvent de la Trinité)

#### **12085-12125, rue Notre-Dame Est**

L'ancienne Académie Roussin

### LES ÉDIFICES PUBLICS

---

#### **11630, rue Notre-Dame Est**

Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles,  
bien archéologique classé

### LES HABITATIONS

---

#### **4, 43<sup>e</sup> Avenue**

Maison Louis-Beaudry

#### **20-24, 58<sup>e</sup> Avenue**

Maison Langlois

#### **10-12, 64<sup>e</sup> Avenue**

Maison Pierre-Beauchamp

#### **7110, boulevard Gouin Est**

Maison rurale

#### **7555, boulevard Gouin Est**

Maison Jean-Baptiste-Pépin

#### **7830-32, boulevard Gouin Est**

Maison Pierre-Pépin

#### **8000, boulevard Gouin Est**

Maison Paul-Desautels

#### **8320, boulevard Gouin Est**

Maison Oakes

#### **9045, boulevard Gouin Est**

Maison Louis-David

#### **9350, boulevard Gouin Est**

Maison Paul-Desjardins

#### **9790, boulevard Gouin Est**

Maison Pierre-Cadieux

#### **12930, boulevard Gouin Est**

Maison Christin dit Saint-Amour (maison Armand),  
monument historique classé

#### **13200, boulevard Gouin Est**

Maison Bleau

#### **11021, rue Notre-Dame Est**

Maison Cyrille-Durocher

**11931, rue Notre-Dame Est**

Maison Urgel-Charbonneau,  
monument historique cité

**12180, rue Notre-Dame Est**

Maison Lauriault

**12198, rue Notre-Dame Est**

Maison Dubreuil

**12268, rue Notre-Dame Est**

Maison Joseph-Versailles

**12394, rue Notre-Dame Est**

Maison Ephrem-Robert

**12413, rue Notre-Dame Est**

Maison Bénard

**12480, rue Notre-Dame Est**

Maison Arsène-Lacroix

**12560, rue Notre-Dame Est**

Maison Victorien-Roy

**13101, rue Notre-Dame Est**

Maison Omer-Lamarche

**14490, rue Notre-Dame Est**

Maison Pascal-Beauchamp

**14678, rue Notre-Dame Est**

Maison Beaudry (maison Antoine-Beaudry),  
monument historique classé

**11949, rue Saint-Joseph**

Maison François-Bau

**F. Les immeubles de valeur  
patrimoniale intéressante**

Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale définis dans le présent document sont inclus dans la liste qui suit :

**LES ÉDIFICES PUBLICS**

---

**5, avenue Broadway**

Banque

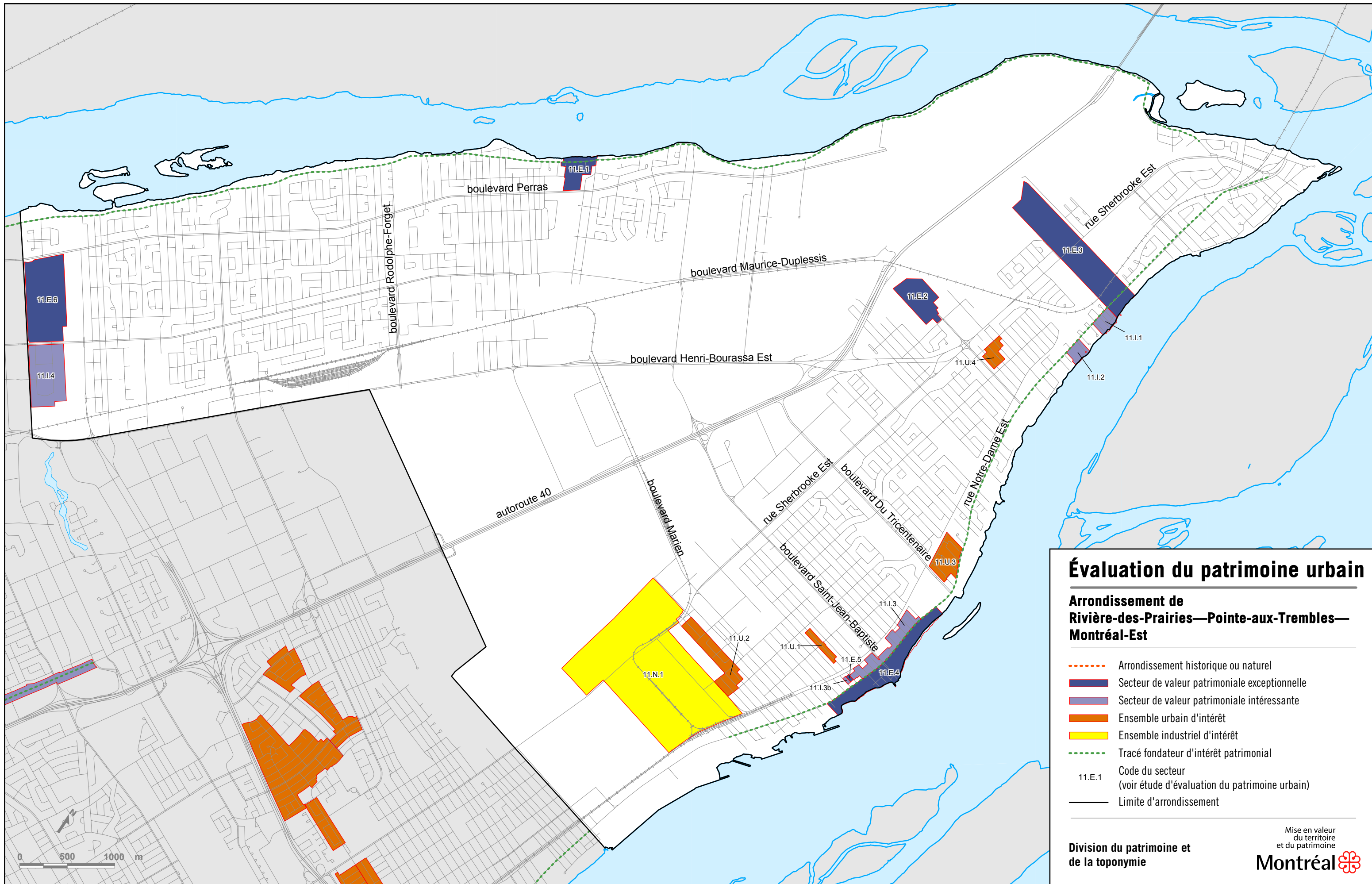
**LES HABITATIONS**

---

**460, avenue Broadway**

**8126, avenue Broadway**





## Évaluation du patrimoine urbain

**Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—  
Montréal-Est**

- - - Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- - - Tracé fondateur d'intérêt patrimonial
- 11.E.1 Code du secteur  
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- Limite d'arrondissement



### 3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est occupe l'ensemble de la pointe est de l'île de Montréal, au confluent de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent. Ce territoire est occupé par les groupes amérindiens de la période préhistorique, depuis environ 4 000 ans avant aujourd'hui. Ce sont d'abord des groupes nomades de la période archaïque qui utilisent les terrasses ainsi que les berges des cours d'eau pour établir des campements de chasse et de pêche. Suivent des groupes semi-sédentaires de la période sylvicole, à partir de 3 000 ans avant aujourd'hui – des pêcheurs-chasseurs-cueilleurs-horticulteurs vivant dans la vallée du Saint-Laurent. Ce sont ces groupes désignés sous le nom d'Iroquoiens du Saint-Laurent que Jacques Cartier rencontre lors de son second voyage au Canada, en 1535.

Les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal en 1663 par suite de la dissolution de la société fondatrice de Ville-Marie. La seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle constitue une période d'expansion territoriale qui se fait par l'entremise de l'attribution des terres par les seigneurs de l'île. Ces terres forment d'étroites et longues bandes qui, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est, sont disposées de façon que le front de chaque parcelle se trouve sur le fleuve. La première concession, située en bordure d'un ruisseau, est attribuée en 1665; la plupart des terres sont concédées avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. De petits cours d'eau coulent sur ce territoire, les deux plus importants étant la coulée Saint-Jean ou coulée Grou, sur la côte Saint-Jean, et la coulée des Roches, sur la côte Sainte-Anne. On compte également plusieurs voies de communication, dont le chemin du Roy en bordure du fleuve Saint-Laurent (aménagé en 1737), et des montées permettant de relier les terres de Pointe-aux-Trembles à celles de Rivière-des-Prairies.



La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.



Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; cannelé de tonneau en laiton, XVIII<sup>e</sup> siècle. Photographies : P. Fauteux.

Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies, deux des plus anciennes paroisses rurales de l'île de Montréal, présentent des phases de développement similaires : des concessions y sont attribuées, et un fort et un moulin y sont construits au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs maisons érigées en bordure des chemins anciens témoignent des activités rurales au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces résidences familiales sont en général accompagnées de dépendances et d'aménagements secondaires (grange, étable, écurie, laiterie, puits, latrines et fosses à déchets). Le lotissement des terres, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, favorise le développement résidentiel. Certaines terres conservent néanmoins leur vocation agricole jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. La villégiature amorcée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle influence également le développement de l'extrémité est de l'île.

Montréal-Est a suivi un développement fort différent. Port maritime ouvert sur le fleuve, son essor est principalement lié au développement industriel, concentré dans le secteur pétrochimique et l'industrie du ciment, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Seule une petite portion du territoire est occupée par des habitations, notamment dans la partie sud-est. Les infrastructures portuaires ont modifié les berges de façon importante.

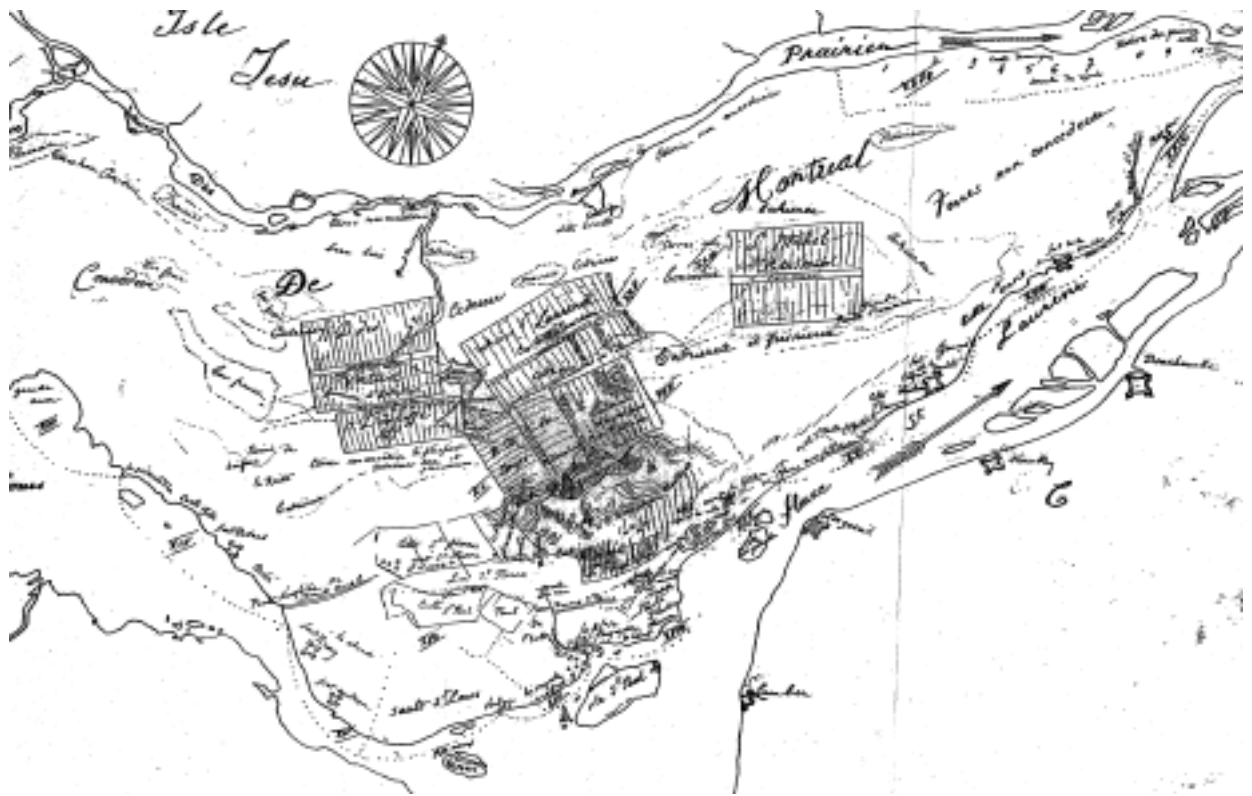
## **A. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel**

### **11.AP.1, 11.AP.6 ET 11.A.1 ZONE CÔTIÈRE ET ÎLES**

L'arrondissement bénéficie de nombreux parcs dont plusieurs sont localisés sur les berges de l'île ou le tracé des anciens chemins. Certains d'entre eux cohabitent avec des bâtiments patrimoniaux. Une grande partie de la berge est ici ciblée, car seul le parc du Bout-de-l'Île a fait l'objet d'un inventaire archéologique. La présomption de potentiel archéologique s'applique également aux îles, tant pour la rivière des Prairies que pour l'axe du fleuve Saint-Laurent, car elles sont susceptibles d'avoir été utilisées par les groupes amérindiens et les colons français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Plusieurs sites archéologiques de la période préhistorique sont répertoriés à proximité de l'arrondissement, sur l'île Sainte-Thérèse, et deux autres ont été recensés dans l'arrondissement lui-même, le site BkFj-007 à Rivière-des-Prairies, et le site BkFi-034 à Pointe-aux-Trembles.

#### **Fort Gervais**

Le fort Gervais, aussi appelé Petit fort, aurait été construit vers 1670. Il est illustré sur les cartes de Belmont (1702) et de Bellin (1744) en aval du noyau villageois de Pointe-aux-Trembles. Peu de renseignements sont disponibles sur cet ouvrage fortifié, outre le fait qu'il s'agit d'un lieu de repli pour les colons des terres du bout de l'île en cas d'attaque iroquoise. Trois escarmouches entre les colons de Pointe-aux-Trembles et les Iroquois sont documentées en 1690 et 1691. La Grande paix de Montréal signée en 1701 met fin aux attaques et donne un nouveau souffle à la colonisation. Aucun vestige du fort Gervais n'est répertorié à ce jour, mais il faut considérer qu'aucune recherche archéologique spécifique n'a été mise en œuvre pour le localiser.



11.AP.1 Extrait d'une carte de François Vachon de Belmont de 1702 où des forts sont indiqués. Bibliothèque nationale du Québec.



### **Fort Desroches**

À la demande du sulpicien François Vachon de Belmont, le fort Desroches est construit en 1691 sur une terre concédée à Jean Desroches en 1673, à la pointe est de l'île, possiblement près de l'embouchure du ruisseau Desroches. Le marché de construction de cet ouvrage stipule qu'il est fait de bois et mesure 100 pieds de côté, sa palissade atteignant 17 pieds de hauteur. Il est utilisé comme avant-poste défensif de Ville-Marie, pour l'axe de la rivière des Prairies, et doit abriter les colons en cas d'attaque iroquoise (Arkéos 1990). Le fort Desroches est illustré sur la carte de Bellin de 1744 mais le recensement de 1781 n'en fait plus mention. Des vestiges du fort ou de la palissade peuvent encore être préservés en sous-sol.

D'autres redoutes ont également été érigées sur le territoire de Rivière-des-Prairies; il s'agit d'ouvrages plus rudimentaires qui ont pu être bâtis en une ou deux journées. En effet, un ingénieur français fait construire trente-trois redoutes au cours de l'été 1729, dont trois à Rivière-des-Prairies.

### **Moulin à vent du Rapide**

En raison de leurs obligations envers les sulpiciens, les censitaires doivent faire moudre leur grain au moulin banal. Dans le cas de Rivière-des-Prairies, l'emplacement choisi pour la construction d'un moulin à vent est situé à l'ouest du village, sur une avancée de terre permettant son bon fonctionnement. Ce moulin seigneurial est construit sur la pointe du Rapide en 1681, un lieu qui correspond potentiellement au parc du Moulin du Rapide. Il est dit en ruine en 1781, et le peu de documentation disponible ne permet pas d'en déduire le type d'ouvrage ni les matériaux utilisés pour sa construction.

### **Boulevard Gouin**

L'une des deux maisons Armand (celle sise au 12930, boulevard Gouin) est à l'intérieur des limites du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Cette habitation rurale du XVIII<sup>e</sup> siècle, bâtie vers 1732, présente des murs et des pignons en pierre, un toit à forte pente et des cheminées en bout. Des vestiges des dépendances et des aménagements secondaires (puits, latrines et fosses à déchets) peuvent être conservés en sous-sol. La seconde demeure associée à la famille Armand est située au 12556, boulevard Gouin. Elle n'est généralement pas mentionnée car son plan architectural original a été modifié au fil des ans. Pourtant, il est probable qu'elle date de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et qu'elle soit construite sur les fondations d'une maison plus ancienne. De fait, les vestiges d'une fondation en maçonnerie de pierre ont été mis au jour, lors d'un inventaire archéologique linéaire, à proximité de cette résidence. Il est vraisemblable que ces vestiges soient associés à une laiterie érigée à proximité de la première maison. Cette laiterie est d'ailleurs mentionnée lors de la cession faite en faveur des enfants Armand, en 1844. Une raison supplémentaire de s'attarder à l'emplacement de cette demeure concerne la probabilité de retrouver, à proximité, des vestiges du fort Desroches. La terre de la famille Bleau est utilisée et occupée depuis 1721, mais la maison de ferme encore en place au numéro civique 13200, boulevard Gouin, témoigne d'une période ultérieure de construction. Des vestiges des dépendances et des aménagements secondaires (puits, latrines et fosses à déchets) peuvent être conservés en sous-sol à proximité de cette demeure.

## 11.AP.2 FORT ET ANCIEN VILLAGE DE POINTE-AUX-TREMBLES

La concession d'une cinquantaine de terres sur les côtes Saint-Jean et Sainte-Anne, vers 1671, crée la possibilité d'aménager un nouveau bourg en bordure du fleuve (Pointe-aux-Trembles). Le noyau est constitué d'une église, d'un presbytère et de quelques maisons enserrés dans l'enceinte d'un fort, tandis que le moulin à vent se trouve près de la berge du fleuve Saint-Laurent. Les aménagements principaux sont achevés en 1680. Ce noyau villageois érigé sur une avancée de terre, entre les côtes Sainte-Anne et Saint-Jean, constitue un avant-poste défensif de Ville-Marie. Ce bourg ancien est un lieu à très fort potentiel archéologique. De plus, il recèle très probablement les vestiges de l'atelier de Guillaume Duval, maître-potier établi à Pointe-aux-Trembles en 1756.

Mis à part le chemin du Roy aménagé en 1737 et dont le tracé suit la berge du fleuve, d'autres voies terrestres permettent de communiquer entre les fermes et le fort ainsi qu'avec les terres de Rivière-des-Prairies. Les dommages occasionnés par les crues saisonnières entraînent l'érosion d'une partie du chemin du Roy, qui est remplacé par la rue Notre-Dame en 1841. Le tracé de cette rue influence le mode d'implantation sur le territoire. En effet, les façades des résidences existantes sont parfois modifiées pour les tourner vers la rue Notre-Dame, à l'exemple de la maison Beaudry (site archéologique BkFi-033), mais les nouvelles résidences sont plutôt construites en bordure de la rue Notre-Dame.

Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ainsi qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'économie repose pour l'essentiel sur l'agriculture, quoique certains emplacements sont utilisés à des fins de villégiature. L'urbanisation du territoire se fait en suivant les rues ouvertes perpendiculairement à la rue Notre-Dame, puis sur un nouvel axe de développement, la rue Sherbrooke. La portion centrale se développe rapidement au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, puis s'étend finalement jusqu'à la pointe de l'île.

### Second moulin seigneurial

Le premier moulin seigneurial érigé en bordure du fleuve Saint-Laurent, devant le fort de Pointe-aux-Trembles, est en exploitation vers 1675. Il subit des dommages irréparables lors d'une crue des eaux en 1718 et est remplacé par un second moulin. Les sulpiciens acquièrent un terrain en amont du précédent emplacement et y font construire un nouveau moulin à vent de pierre vers 1719, lequel entre en activité vers 1721. D'autres bâtiments sont également érigés sur le terrain entre 1724 et 1750, notamment une petite maison, une étable et un four de terre. Une écurie est ajoutée au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le second moulin, vendu en 1837 par les sulpiciens, est toujours à son emplacement d'origine.



11.AP.2 Le moulin de Pointe-aux-Trembles vers 1920. Archives nationales du Québec.



11.AP.2 Reconstitution historique des terres d’origine et de l’implantation de la structure villageoise de Pointe-aux-Trembles.



11.AP.2 Reconstitution du parcellaire pour la période de 1693 à 1725, et tracé hypothétique de la palissade du fort de Pointe-aux-Trembles.



### 11.AP.3 COULÉE GROU ET ÎLES HAYNES ET BON FOIN

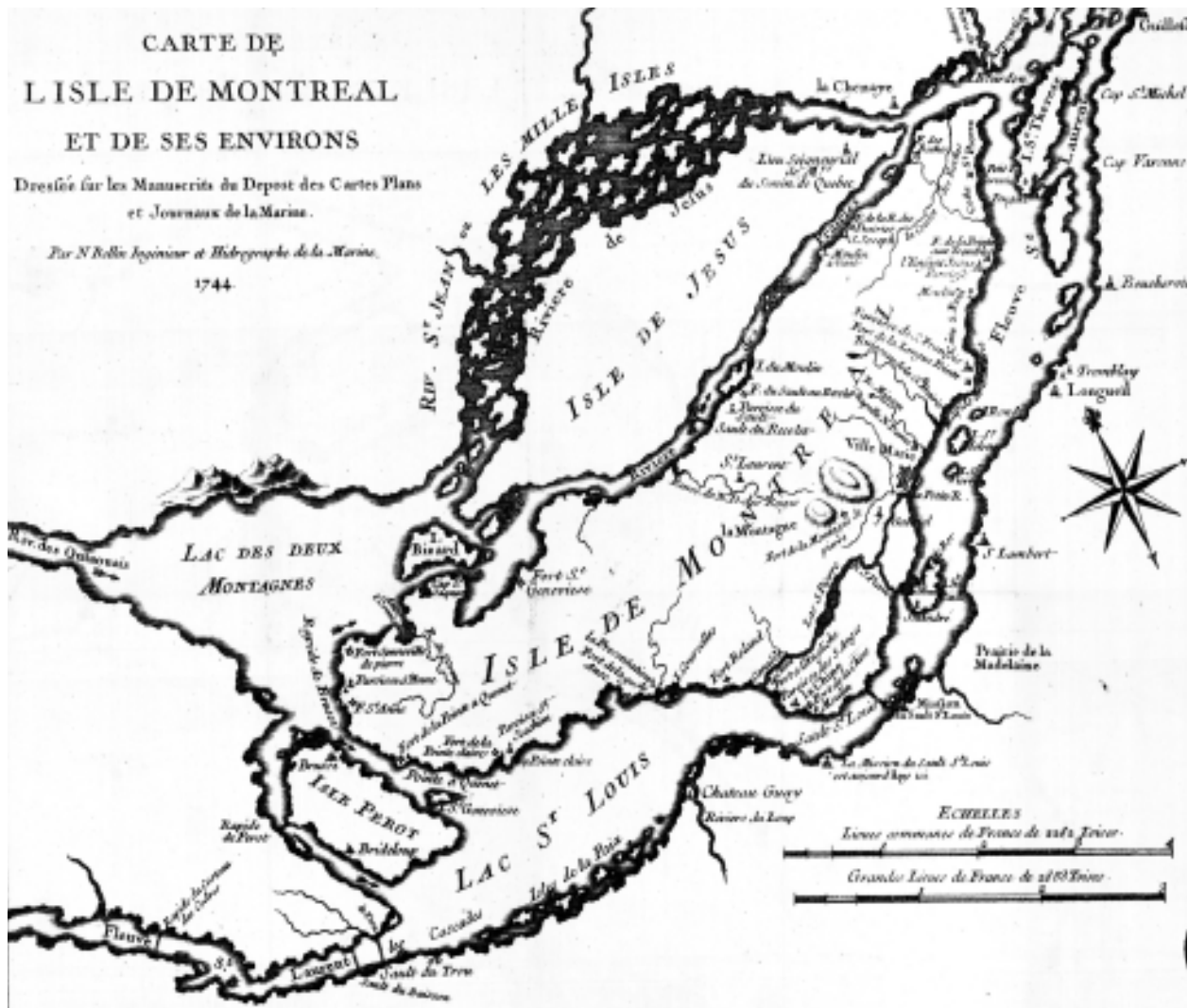
La coulée Grou est en fait un ruisseau situé sur la côte Saint-Jean, dont le tracé est aujourd'hui intégré au parc de la coulée Grou et à la section sud du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. À l'origine, son lit scinde l'extrémité est de l'île du reste de l'île de Montréal. Son nom vient du premier colon à s'établir en ce lieu, Jean Grou. En 1681, il réside déjà à cet endroit avec sa famille, à la faveur d'une décroissance des attaques iroquoises. L'année 1687 amène la reprise de la guerre avec les Iroquois et, après une expédition de Denonville dans la région des Grands Lacs en 1689, les Iroquois ripostent en attaquant violemment Lachine. Au mois de juillet 1690, un groupe de guerriers iroquois est signalé près du Bout-de-l'Île. Les colons de Pointe-aux-Trembles s'arment et les affrontent le long de la coulée Grou. Près de quarante Iroquois sont tués ou blessés tandis que dix Français sont tués et cinq sont faits prisonniers, dont Jean Grou. Les morts français sont enterrés sur place, de peur d'une contre-attaque iroquoise. Au début du XXe siècle, les agriculteurs installés sur l'ancienne terre Grou rapportent que des ossements sont parfois mis au jour, par la charrue, dans le talus qui borde la coulée. L'emplacement démontre donc un potentiel archéologique, tant pour les campements amérindiens des périodes préhistorique et historique que pour les sépultures qui témoignent de la bataille de 1690; l'ajout de remblais modernes est toutefois à considérer.

### 11.AP.4 FORT DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES ET SITE DU PATRIMOINE DE L'ANCIEN VILLAGE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la présence d'explorateurs et de missionnaires français de passage en ce lieu est remarquée, car ils utilisent la rivière des Prairies pour leurs déplacements. Les sulpiciens usent d'une stratégie similaire à celle adoptée pour Pointe-aux-Trembles pour peupler le territoire. Deux fiefs sont concédés, puis des terres sont accordées aux colons aux abords des fiefs, à partir de 1671. En 1687, la construction des fondations de l'église débute. Ce chantier est interrompu et la construction reprend un peu plus à l'est, au fond d'une petite baie, à l'emplacement de l'actuelle église. La première église (de bois) est remplacée par une église de pierre entre 1708 et 1711; un presbytère y est ajouté, mais l'ensemble fait l'objet d'une démolition en 1875.

En 1681, un moulin à vent est construit sur une pointe située à l'ouest de l'emplacement de l'église. Le fort Desroches aurait ensuite été érigé sur une pointe localisée près de l'extrémité est de l'île, en 1691. Un premier fort – le fort de la rivière des Prairies – pourrait également avoir été construit sur une pointe située juste à l'est de l'emplacement de l'église puisque la carte de Bellin de 1744 illustre la présence d'un fort à cet endroit, mais aucune autre source documentaire n'en fait mention.

En 1723, le procureur du séminaire de Saint-Sulpice fait lotir un terrain immédiatement à l'ouest de l'église, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jean, aujourd'hui les 67<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> avenues. Le village se compose de trois maisons en 1731, puis de sept en 1781, mais la plupart des maisons des agriculteurs sont disséminées en bordure du chemin principal, aujourd'hui le boulevard Gouin, en relation avec les terres agricoles. Au cours du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, le village débordé du cadre prévu, car l'espace servant à ériger de nouvelles maisons est contenu entre le chemin et la rivière. Dix maisons sont construites entre 1781 et 1831, et une école est aménagée à proximité de l'église en 1831, ce



11.AP4 Carte de Jacques-Nicolas Bellin, ingénieur et hydrographe de la Marine, illustrant l'île de Montréal et ses environs, 1744. Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

qui permet de raffermir le noyau villageois autour des institutions. Le village continue toutefois son expansion linéaire en bordure du chemin.

Ce choix d'établissement est important et permet d'entrevoir que de nombreux vestiges associés à d'anciennes résidences peuvent être toujours en place, de part et d'autre du boulevard Gouin. À l'intérieur des limites de l'ancien village, plusieurs terrains et espaces libres de même que certaines emprises de rues peuvent également receler des vestiges de la première génération d'habitations, de dépendances et d'aménagements secondaires (puits, latrines, fosses à déchets, etc.). L'urbanisation du XX<sup>e</sup> siècle touche le territoire de Rivière-des-Prairies de façon inégale puisque les activités agricoles s'y poursuivent jusque dans les années 1950.

#### **11.AP.5 ET 11.A.2**

##### **PARC DU RUISSEAU DE MONTIGNY**

Ce parc linéaire est situé à l'extrémité ouest de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est. Il suit le cours du ruisseau De Montigny jusqu'à son embouchure avec la rivière des Prairies, à la hauteur du parc Ernest-Rouleau. La confluence de cours d'eau, même de petite taille, constitue une caractéristique favorable à l'occupation humaine durant les périodes préhistorique et historique. De plus, ce type d'environnement présente souvent une faune exploitable sur une base saisonnière (ex. : la sauvagine).

#### **11.AP.6 PARC-NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Voir texte 11.AP.1

Ce parc est localisé sur les berges et dans les terres de l'île de Montréal. La présomption de potentiel archéologique s'applique tant à la rivière des Prairies qu'à l'axe du fleuve Saint-Laurent car ces espaces sont susceptibles d'avoir été utilisés par les groupes amérindiens et les colons français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Deux sites archéologiques préhistoriques ont d'ailleurs été recensés dans ce parc-nature, le site BkFj-007 à Rivière-des-Prairies, et le site BkFi-034 à Pointe-aux-Trembles. Pour la période historique, le Mount Royal Cemetery, les maisons Armand, Bleau et Allen et le hangar de la maison Monette y ont été recensés.

## B. Les secteurs d'intérêt archéologique

### 11.A.1 ZONE CÔTIÈRE

Voir texte 11.AP.1

### 11.A.2 PARC DU RUISSEAU DE MONTIGNY

Voir texte 11.AP.5

## C. Les sites archéologiques

### **BJFI-005, SECOND MOULIN À VENT DE POINTE-AUX-TREMBLES** **Mesure de protection : site archéologique à protéger** **Statut légal : bien archéologique classé** **Thème : activité artisanale**

La concession d'une cinquantaine de terres sur les côtes Saint-Jean et Sainte-Anne, vers 1671, est propice à l'aménagement d'un nouveau bourg en bordure du fleuve Saint-Laurent – Pointe-aux-Trembles. Un noyau se développe; il est constitué d'une église, d'un presbytère et de quelques maisons enserrés dans l'enceinte d'un fort, alors que le moulin est construit près de la berge du fleuve. Les aménagements sont achevés vers 1680. Ce noyau villageois érigé sur une avancée de terre entre les côtes Sainte-Anne et Saint-Jean constitue un avant-poste défensif de Ville-Marie.

Le premier moulin érigé en bordure du fleuve Saint-Laurent, devant le fort de Pointe-aux-Trembles, est en exploitation à partir de 1675. Ayant subi des dommages irréparables lors d'une crue des eaux en 1718,

il est remplacé par un nouveau moulin. Les sulpiciens acquièrent un terrain en amont du précédent et y font construire, vers 1719, un moulin à vent en pierre qui entre en activité vers 1721. D'autres bâtiments sont également érigés sur le terrain entre 1724 et 1750: une petite maison, une étable et un four de terre. Une écurie est construite au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Vendu par les sulpiciens en 1837 (Ethnoscop 2001), ce second moulin est toujours à son emplacement d'origine, aujourd'hui au 11630, rue Notre-Dame Est.



**BJFI-005** Le moulin de Pointe-aux-Trembles lors du relevé architectural effectué en 2001, pour une mise en protection.



**BJFI-005** Le moulin de Pointe-aux-Trembles, détail de la structure du toit.

**BKFI-033, MAISON BEAUDRY****Mesure de protection : site archéologique à protéger****Statut légal : monument historique classé****Thème : complexe agricole**

La maison Beaudry est située en bordure du fleuve Saint-Laurent, au 14678 de la rue Notre-Dame Est. Le lot originaire 215 où elle s'élève a été acquis par Louis Beaudry vers 1725. La première maison, faite de bois, cède la place à une maison de pierre dont la construction commence probablement vers 1732, deux ans après que le fils, Antoine Beaudry, soit devenu propriétaire des lieux. Cette maison rurale constitue la résidence familiale d'une exploitation agricole dont les activités se sont poursuivies durant plus de 250 ans. La modification du tracé du chemin du Roy en faveur de celui de la rue Notre-Dame fait en sorte que la façade de la maison, à l'origine orientée vers le fleuve, a été modifiée pour regarder vers la rue Notre-Dame. La maison Beaudry a été restaurée en 1997, tandis que sa cave et le parc avoisinant ont été l'objet d'un inventaire archéologique (Archéocène 1997 et 1999). Les recherches archéologiques ont permis de déceler la présence de dépendances, d'un puits de surface et de latrines.



**BkFi-033** Lors de l'inventaire archéologique réalisé en 1997, des vestiges du complexe agricole ont été mis au jour, dont un puits localisé à proximité de la maison Beaudry.

**BKFI-034, SITE AMÉRINDIEN PRÉHISTORIQUE, BKfJ-007, SITE AMÉRINDIEN PRÉHISTORIQUE,****Mesure de protection : sites archéologiques à protéger****Thème : occupation amérindienne, lieu de halte**

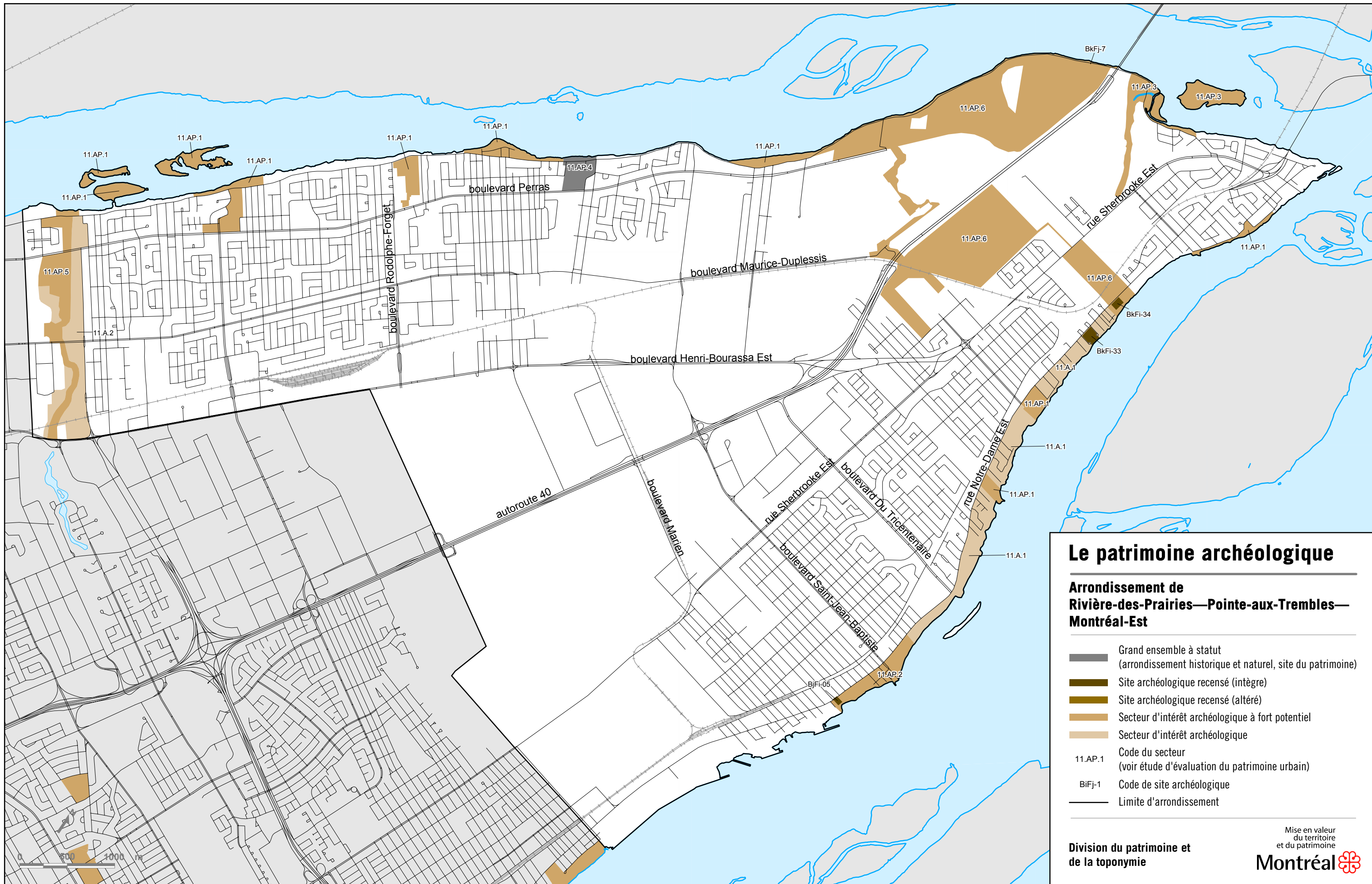
La vallée du Saint-Laurent, incluant l'île de Montréal, constitue un lieu de résidence et de passage pour différents groupes amérindiens au cours de la période préhistorique. Les manifestations connues à proximité ou sur l'île de Montréal sont associées aux périodes archaïque et sylvicole – une occupation qui débute il y a environ 4 000 ans. L'inventaire archéologique réalisé dans une emprise linéaire, en rive du fleuve Saint-Laurent, a mené à la découverte d'éclats de pierre taillée et de tessons de poterie amérindienne qui permettent d'associer le site archéologique BkFi-034 à la période sylvicole. Dans le même contexte, des éclats de pierre taillée ont été mis au jour sur le site BkFj-007; leur association à une période particulière de la préhistoire n'a pu être confirmée (Arkéos 1999).

## D. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre les sites et les biens archéologiques classés, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, les arrondissements historiques et naturels, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique. La liste suivante indique les biens à statut où il est nécessaire d'évaluer plus avant le potentiel archéologique et d'assurer la protection du patrimoine archéologique.

- Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles,  
11630, rue Notre-Dame Est, BjFi-005,  
bien archéologique classé
- Maison Beaudry (maison Antoine-Beaudry),  
14678, rue Notre-Dame Est,  
monument historique classé
- Maison Christin dit Saint-Amour (maison  
Armand), monument historique classé
- Ancien village de Rivières-des-Prairies,  
site du patrimoine





## Le patrimoine archéologique

**Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—  
Montréal-Est**

- Grand ensemble à statut  
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
- Site archéologique recensé (intégrer)
- Site archéologique recensé (altéré)
- Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
- Secteur d'intérêt archéologique
- 11.AP.1 Code du secteur  
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BkFj-1 Code de site archéologique
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et  
de la toponymie







# 4.

## RECOMMANDATIONS

### 4.1 Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant**, de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.
- **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir

et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

*Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :*

- Parcelleire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
  - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).
- d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.
  - d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt**, de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.
  - d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.
  - d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.
  - d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel**.

- de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.
- d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics**.
- de préserver et de protéger le **couvert végétal**, qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.
- de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.
- de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.
- de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel**, aux fins de la protection de leur caractère.
- de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

## 4.2 Générales à l'échelle montréalaise

---

Nous recommandons :

- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.
- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.
- à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la **Loi sur les biens culturels du Québec**, de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.
- d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.

– de réaliser des **études plus poussées** permettant d’accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d’évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :

- étudier les territoires identifiés comme **secteurs d’intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d’intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.
- faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d’intérêt.
- établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux**; favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l’occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.
- accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.
- planifier des études à l’échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d’agrandissement adaptées aux diverses typologies que l’on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d’intérêt**.

## 4.3 Spécifiques à l’arrondissement

---

Nous recommandons :

- d’évaluer l’intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d’intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, notamment :
  - en complétant les études visant la citation de la maison François-Bau, qui daterait de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et où se seraient tenues les premières messes dans la paroisse.
  - de créer le site du patrimoine de l’ancien village de Pointe-aux-Trembles afin de commémorer la trace la plus tangible du village, le tracé original des rues et le cadastre.
- de recréer l’aménagement des rues de la « cité-jardin modèle » construite par la Société des logements ouvriers.
- d’assurer la protection des villas du répertoire de l’Atelier d’histoire de Pointe-aux-Trembles.



# 5.

## BIBLIOGRAPHIE

### Photographies aériennes

*Photographies aériennes*, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.  
*Orthophoto noir et blanc*, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.  
*Orthophoto noir et blanc*, 2002, Navigateur urbain.

### Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.  
Cote: G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.  
Cote: G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.  
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.  
Cote: G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.  
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.  
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.  
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

### Ouvrages généraux

*Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles*, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

- BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).
- BERGERON, Claude. *Architectures du XX<sup>e</sup> siècle au Québec*, Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.
- BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.
- COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.
- DESJARDINS, Pauline. *Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux*, Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.
- LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.
- LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada*, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.
- LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.
- MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.
- MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal*, vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.
- MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3<sup>e</sup> éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.
- ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.
- ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal*, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.
- WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

### Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004.  
[http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb\\_demo/domaines/archeo/bib\\_recherche.htm](http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm)

## Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

*Album souvenir du Tricentenaire*, Pointe-aux-Trembles, Commission du Tricentenaire de Pointe-aux-Trembles Inc., 1974.

*État des valeurs patrimoniales. Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles*, Montréal, Division de la préservation du patrimoine, juin 1991, s.p.

BENOÎT, Michèle et Roger GRATTON. *Vers le bout de l'île. Le patrimoine de Montréal. Quartiers Mercier, Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies*, Montréal, Ville de Montréal / Ministère de la Culture et des Communications, 1991, 24 p., Coll. Pignon sur rue, n° 12.

BENOÎT, Michèle et Roger GRATTON. *Le chemin du Bord-de-l'Eau. Le patrimoine de Montréal. Quartiers Ahuntsic et Saraguay*, Montréal, Ville de Montréal / Ministère de la Culture et des Communications, 1991, 24 p., Coll. Pignon sur rue, n° 10.

ETHNOSCOPI. *Le moulin de Pointe-aux-Trembles. Survol historique et analyse du parcellaire* (BjFi-5), 2001, Montréal, Ville de Montréal, 2001, 39 p.

FOURNIER, Ovila. *Un pionnier de l'économie du Québec. Joseph Versailles (1881-1931). Le fondateur de Montréal-Est*, Saint-Étienne-de-Bolton, Les Éditions de la Libellule, 1974, 141 p.

NOPPEN, Luc. *Du chemin du Roy à la rue Notre-Dame*, Québec, Ministère des Transports, 2001, 176 p.

TREMBLAY, Rosaire et Thérèse DALLAIRE. *Ponts du Québec*, Québec, Ministère des Transports, Direction des communications, [1975], 284 p.



Montréal 